Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1530044C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-1058** **09/12/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2015-1038 du 03/12/2015 : DÉPRÉCARISATION - Examen professionnalisé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture réservé aux agents non titulaires remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012. Les lauréats seront affectés en administration centrale, dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et dans les établissements d'enseignement technique agricole, à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) et à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Nombre d'annexes : 0

Objet : Report de la date de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Destinataires d'exécution
DRAAF- DAAF- DD(CS)PP Administration centrale Établissements d'enseignement agricole - Établissements publics MEDDE - DREAL FranceAgriMer – ASP – INAO – IFCE - ODEADOM Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : La date de retour des confirmations d’inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle de l’examen professionnalisé, au titre de l’année 2015, pour l’accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est reportée au 20 janvier 2016.

Textes de référence : Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l’accès à l’emploi titulaire et à l’amélioration des conditions d’emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d’éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l’accès aux corps de fonctionnaires de l’Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d’organisation de ces recrutements en application de cette loi.

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues, relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l’agriculture.

Décret n° 2013-106 du 30 janvier 2013 relatif à l’ouverture des recrutements réservés pour l’accès aux corps de fonctionnaires de l’Etat des catégories A, B et C relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Office national des forêts.

Arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d’organisation générale de l’examen professionnalisé pour l’accès à certains corps de fonctionnaires de l’Etat relevant de la catégorie B pris en application de l’article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012.

La date de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'examen professionnalisé, au titre de l'année 2015, pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est reportée au 20 janvier 2016.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT